

## LE PACTE MONDIAL ET LE GROUPE PAPREC

Le Groupe PAPREC a fait le choix d'adhérer au Pacte Mondial en 2005. Depuis, il illustre chaque année son engagement à appliquer et à mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial.

En 2006 : la non-discrimination comme culture d'entreprise (sexuelle, sur l'âge, raciale et sur les qualifications) ;

En 2007 : la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (par le choix de la flotte de véhicules, de la flotte de camions et des moyens de transports pour les trajets siège/sites) ;

En 2008 : le recyclage des papiers de bureaux ;

En 2009 : le respect de l'environnement (utilisation de la voie d'eau pour le transport des marchandises, réduction des consommations d'eau, de gaz et de produits chimiques dans les processus) ;

En 2010 : la prise en compte des énergies renouvelables ;

En 2011 : l'investissement dans la promotion des Diversités et tout particulièrement dans l'intégration du handicap, ainsi que le travail quotidien réalisé en tant que leader indépendant sur le secteur du recyclage et donc en faveur de la préservation de l'environnement.

Par cette lettre, le Groupe Paprec a l'honneur de renouveler son engagement et publie cette année encore une communication sur le progrès de sa démarche responsable (dit COP), comme le requiert le Pacte Mondial. Conformément à l'évolution des exigences du niveau GC Actif, le Groupe opte cette année pour la diffusion de son Rapport Développement Durable (2011) accompagné d'un tableau de référence afin d'aider le lecteur à retrouver la mise en application de tous les principes du Pacte Mondial.

Jean-Luc Petithuguenin

Président Directeur Général